

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 juin 2025 - Délibération n°25-066**

Objet : Permission de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme au nom de la commune

Le dix-sept juin deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le onze juin précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, M. PLA, L. HEBRARD, I. ALCANIZ-LOPEZ, N. CANONGE, W. ALCANIZ, J-P. ROUX, M. MESSINES, M. MONNIER, M. EL AIMER, A. MATEU, P. PLONGET, F. LOPEZ, C. PELEGRIN, C. BOUILLET, P. MAGALHAES ALVES, F. BOUCHE, H. NEVEU, D-A. ROUX, D. GUIOT, S. DIELLA, D. MARTY, T. SABATIER, H. JONQUIERE.

ONT DONNE PROCURATION :

N. ANDREO donne procuration à L. HEBRARD, H. NICOLAS donne procuration à D-A. ROUX.

Absents : E. SIFUENTES, X. PECHAIRAL, B. MALLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : I. ALCANIZ-LOPEZ

* * *

Rapporteur : Marine PLA, 1^{ère} adjointe

Les travaux d'aménagement du bâtiment à usage des services techniques (rue de Bellegarde) suivants sont prévus :

- Réalisation d'une ouverture allée de la Baude en lieu et place du grillage retiré récemment ;
- Réalisation d'une ouverture au niveau du mur au nord du bâtiment.

La délibération n°016-2020 de délégation d'attribution de fonctions du conseil municipal au maire ne délègue pas, à ce dernier, la faculté de déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

Dans ces conditions et pour toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées au nom de la commune, il convient de joindre au dossier une délibération autorisant le maire à déposer et signer une telle demande.

Les travaux décrits sont soumis au dépôt d'une autorisation d'urbanisme au nom de la commune. Il convient d'autoriser le maire à déposer cette demande d'autorisation d'urbanisme et à la signer.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu la délibération n°016-2020 de délégation d'attribution de fonctions du conseil municipal au maire du 10 juillet 2020 ;

Considérant le projet de travaux d'aménagement du bâtiment à usage des services techniques ;

Considérant l'obligation légale de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme et de travaux au nom de la commune ;

Considérant l'absence de délégation de fonction du conseil municipal au maire pour le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens communaux, il convient pour le conseil municipal d'autoriser le maire à déposer une telle autorisation pour les travaux prévus au bâtiment des services techniques ;

Oùï l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

ARTICLE 1. Le conseil municipal autorise le Maire à déposer et à signer une demande d'autorisation d'urbanisme au nom de la commune relative aux travaux d'aménagement du bâtiment à usage des services techniques communaux ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux.

Convocation : 11 juin 2025
Affichage ordre du jour : 11 juin 2025
Présents : 24
Suffrages exprimés : 26
Absents : 5
Publiée le :

19 JUIN 2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Isabel ALCANIZ-LOPEZ

